

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 038 du 21 Avril 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 11 avril 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – L. GABRELLE – J.-Ch. DERUE – E. BURDIAC – H. COPIN – M. FLAHAUT – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – Ch. DAMBRINE -

M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.-M. BARBIER

M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGÉ

OBJET : Budget Primitif 2016 – Conventions avec les structures d'insertion.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de fixer les conditions d'intervention de l'Intercommunalité par rapport aux structures concourant à l'insertion des publics en grande difficulté et des publics éloignés de l'emploi.

Monsieur le Président évoque l'équilibre fragile de ces structures compte tenu des baisses significatives de subventions attribuées dans le cadre du Fonds Social Européen et de l'encadrement réglementaire concernant la commercialisation de leurs activités.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le travail engagé avec les Associations d'Insertion oeuvrant sur le territoire de l'Intercommunalité dans différents champs de l'économie sociale et solidaire et offrant ainsi des possibilités de réinsertion plus grandes aux publics accueillis.

Monsieur le Président détaille ensuite les conventions devant intervenir entre l'association Bapaume Relais Insertion Formation (BRIF) qui œuvre dans le domaine de l'entretien des espaces publics et des espaces verts, l'association Artois Insertion Ressourcerie (AIR) qui œuvre dans le domaine du recyclage de déchets, du réemploi et de la sensibilisation des publics au développement durable et l'association Le Coin Familial qui œuvre sur le territoire dans le domaine d'une activité de maraîchage biologique.

Monsieur le Président donne lecture de chacune des conventions précisant les concours financiers attribués à chacune des structures d'insertion :

- Association Bapaume Relais Insertion Formation : 29 536,00 €
- Association Artois Insertion Ressourcerie : 50 245,00 € + rabais sur loyers
- Association Le Coin Familial : 40 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le soutien apporté aux structures d'insertion oeuvrant sur le territoire compte tenu du rôle joué par elles dans le retour à l'emploi de publics défavorisés ou très éloignés de l'emploi ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Bapaume Relais Insertion Formation (BRIF) et octroyant à ladite association une aide financière de 29 536,00 €,
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Artois Insertion Ressourcerie (AIR) et octroyant à ladite association une aide financière de 50 245,00 € et consentant le maintien d'un rabais concernant le bâtiment occupé de 28 800,00 €,
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Le Coin Familial et octroyant à ladite association une aide financière de 40 000,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à verser les sommes à chaque association conformément aux dispositions financières prévues dans chacune des conventions,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du Budget Primitif 2016 au titre du soutien aux actions en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 avril 2016 et transmission en Préfecture le 21 avril 2016.

Pour extrait conforme.

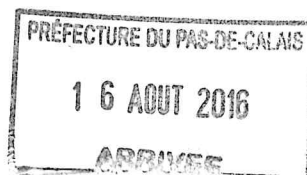
*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 21 avrils 2016 et transmission
en Préfecture le 21 avril 2016.*


Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2016-038 21/04/2016

Insertion et Emploi – Conventions 2016



Le Président

Jean-Jacques COTTEL

